



Le Président du Syndicat Mixte  
de l'Ouvèze Provençale

A

Madame la déléguée,  
Monsieur le délégué,

Entrechaux, le **14 MARS 2024**

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Une réunion du **Comité Syndical** est organisée dans la **salle du conseil (mairie), à Entrechaux** le :

**Jeudi 21 mars 2024 à 9h00**

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Validation du compte rendu du Comité Syndical du 21 février 2024

#### **Délibérations**

3. Compte de gestion de l'exercice 2023
4. Compte administratif de l'exercice 2023
5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
6. Préparation du budget primitif de l'exercice 2024
7. Ventilation GEMAPI/ hors GEMAPI du budget primitif 2024
8. Cotisations des membres pour l'exercice 2024
9. Répartition des participations financières des dépenses liées à la gestion du système d'endiguement contre les crues de l'Ouvèze, de Violès à Bédarrides

#### **Informations et questions diverses**

10. Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical
11. Point d'information sur la crue du 9 au 10 mars 2024

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président,  
Jean-François PERILLIOU

**POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU COMITE SYNDICAL ET LES CONDITIONS DE QUORUM : MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE ET DE RELAYER CETTE INVITATION A VOTRE SUPPLEANT EN CAS D'ABSENCE**